

P R E A V I S M U N I C I P A L

70/2006

REFECTION DU « CHEMIN DE CHARDONNERET »

DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT

Délégué municipal :
Monsieur Christian Pierrehumbert

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le chemin de Chardonneret, qui part depuis la route de Bonmont sur la gauche, au-dessus du cours de l'Asse, conduit à une propriété privée habitée par les familles Moll et Schwab. Ce chemin sans issue est propriété de la commune de Chésereux.

Depuis de nombreuses années, des réparations ponctuelles ont été effectuées, mais le mauvais état général de ce chemin a conduit la Municipalité à envisager sa réfection complète.

Concept d'aménagement

Compte tenu de son emplacement en bordure du Golf et en pleine zone de nature, nous avons commencé à étudier une variante en « stabilisation in situ », technique utilisée dernièrement pour les chemins agricoles. Mais les passages répétés des cavaliers et le risque de détérioration engendré par le chasse-neige nous ont conduits à choisir une variante avec du revêtement en béton bitumineux.

Cette réfection porte donc sur un surfacage complet du « chemin de Chardonneret » depuis la route de Bonmont jusqu'à l'entrée de la forêt. Outre les divers travaux préparatoires (découpe des bords, nettoyage, réparations), le projet prévoit la pose d'un tapis de type ACT 16 N, épaisseur 7 cm. Les finitions, réglages des banquettes et ensemencement sont inclus dans le budget de ces travaux.

Coût de la réalisation

• Travaux de préparation	Fr. 5'600.00
• Superstructure	Fr. 22'000.00
• Finitions	Fr. 3'600.00
• Imprévus (env. 5 %)	Fr. 1'500.00

Total H.T.	Fr. 32'700.00
TVA 7.6 % (arrondi)	Fr. 2'500.00

Total T.T.C.	Fr. 35'200.00
	=====

Ces travaux seront amortis sur 20 ans.

Les charges d'exploitation, représentant l'entretien courant du domaine public, seront comptabilisées dans le poste 43 « Routes » du compte de fonctionnement.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 16 mars 2006
- vu le préavis municipal No 70/2006
- ouï le rapport de la Commission ad hoc et de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du « chemin de Chardonneret »;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 35'200.-- (trente-cinq mille deux cents francs) pour le financement de ces travaux, à prélever sur les disponibilités de la Commune.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2006.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J. Ansermet

La Secrétaire :
J. Sager